



République Française

VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville - Avenue de la République - CS 71407 - 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Direction des Affaires Juridiques
Foncier et Patrimoine
Tél. 04 94 36 36 74

DECISION MUNICIPALE N° 2024/150/A.J.

Visa de M. Christophe LOGEAIS,
Directeur des Affaires Juridiques

Visa de Mme Vanessa TORRELLI,
Chef du Service Foncier et Patrimoine

Visa de M. Laurent SANDRESCHI,
Responsable Pôle Gestion Locative et Copropriétés

Affaire suivie par Carine MAUREL
Gestionnaire de patrimoine
☎ 04.94.36.83.98 – cmaurel@mairie-toulon.fr

Publié Le

29 OCT. 2024

DECISION

Le Maire de TOULON soussigné, Madame Josée MASSI,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

Vu la délibération du 3 Mai 2023, enregistrée sous le n° 2023/151/S, ayant notamment délégué au Maire en exercice le pouvoir de décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas 12 ans,

Vu l'arrêté n° 23/AR/51 du 03 Mai 2023 portant délégation de fonctions et signature à Madame Geneviève LEVY,

Vu l'arrêté n° 23/AR/55 du 3 Mai 2023 portant délégation de fonctions et signature à Madame Geneviève LEVY quant aux décisions,

Considérant que la Ville de Toulon est propriétaire de locaux situés à Toulon (83200), 119, Chemin du Temple, dénommés « Notre Dame de Grâce »,

Considérant que ces locaux ont été mis à disposition de l'association « NOUNOUTOULON », association mettant en relation les parents et les assistantes maternelles, par convention du 01 Octobre 2021,

Considérant que compte tenu des nouvelles modalités de mise à disposition aux associations, il a été proposé à l'association « NOUNOUTOULON » l'établissement d'une nouvelle convention entérinant ces nouvelles conditions,

DECIDE

DE RESILIER la convention du 01 Octobre 2021.

DE CONCLURE avec l'association « NOUNOUTOULON » dont le siège social est sis à TOULON (83200) 299, Avenue Docteur Jules Fontan, représentée par ses Co-Présidentes, Madame Chrystelle BRUN et Madame Sophie PAOLI, une convention à titre précaire et révocable portant sur des locaux situés à TOULON (83200) 119, chemin du Temple, dénommés « Notre Dame de Grâce ».

Cette mise à disposition est consentie à titre précaire et révocable pour la durée d'un an, à compter du 1^{er} Septembre 2024.

Elle se renouvellera par tacite reconduction d'année en année, et sans pouvoir excéder 6 ans.

Une redevance annuelle d'un montant de 21,89 € sera demandée au Preneur.

Les compteurs n'étant pas individualisables, un forfait pour frais de fonctionnement sera appelé, d'un montant de 97,94 € annuel.

Ce forfait est susceptible d'évoluer en fonction du coût des fluides.

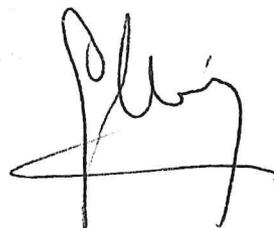
La présente décision recevra les formalités administratives prévues par l'article L. 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

FAIT A TOULON, EN L'HOTEL DE VILLE, LE **28 OCT. 2024**

Transmis au contrôle de Légalité le : **29 OCT. 2024**

Publié le : **29 OCT. 2024**

Pour le Maire de Toulon
Geneviève LEVY
Adjoint au Maire
Délégué aux Propriétés Foncières



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

DECISION MUNICIPALE 2024/150/AJ - DE RESILIER la convention du 01 Octobre 2021. DE CONCLURE avec l'association " " NOUNOUTOULON " dont le siège social est sis à TOULON (83200) 299, Avenue Docteur Jules Fontan, représentée par ses Co-Présidentes, Madame Chrystelle BRUN et Madame Sophie PAOLI, une convention à titre précaire et révocable portant sur des locaux situés à TOULON (83200) 119, chemin du Temple, dénommés " Notre Dame de Grâce ".

Date de transmission de l'acte : 29/10/2024

Date de réception de l'accusé de réception : 29/10/2024

Numéro de l'acte : 2024150AJ ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 083-218301372-20241028-2024150AJ-AR

Date de décision : 28/10/2024

Acte transmis par : Stéphanie DUPONT ID

Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine
3.3. Locations